

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 37 (1990)  
**Heft:** 11-12

**Artikel:** "Protection civile, quo vadis?"  
**Autor:** Speich-Hochstrasser, Ursula  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-368032>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# «Protection civile, quo vadis?»

**Du 23 au 25 août 1990, quelque 200 personnes parmi lesquelles des orateurs et des membres de l'Office de la protection civile, se sont rencontrées à Thoune pour une séance organisée par l'Union suisse pour la protection civile. La particularité de cette rencontre a résidé en ce que l'ensemble du domaine de la protection civile a été examiné sous trois aspects, à savoir: l'image actuelle de la menace, un bilan sur la conception de la protection civile pour 1971, aperçu de l'état des travaux de la planification de la protection civile 95. La séance a été dirigée par le nouveau Président central de l'USPC, en fonction depuis juin 1990, le Conseiller aux Etats Robert Bühler, de Lucerne.**

ush. Nous sommes conscients de ce que la situation actuelle de la menace a beaucoup changé par rapport à ce qu'elle était auparavant. Par ailleurs, nous avons l'impression que les catastrophes naturelles sont plus fréquentes. C'est pourquoi la direction de notre association, l'USPC, s'est décidée à organiser une séance sur le thème «Protection civile, quo vadis».

Comme l'a formulé le Président central dans son allocution introductive, l'objectif de cette séance n'est en aucune manière de «jeter un coup d'œil sur notre propre histoire», mais devrait bien fournir une contribution constructive à la discussion sur la protection civile 1995.

Ainsi que le nouveau chef de l'USPC l'a constaté à Thoune, la protection civile constitue un moyen d'aide humanitaire que l'on peut considérer comme un mot d'ordre chaque fois que les hommes en ont besoin. Elle peut être utilisée lors de catastrophes naturelles ou technologiques ou encore lors de catastrophes causées par l'homme lui-même, comme du reste en cas de conflits armés dans lesquels tous les moyens horribles peuvent être engagés tels que l'arme nucléaire ou chimique.

L'Union suisse pour la protection civile a donc débattu lors d'une manifestation de deux jours sur le sujet «protection civile, quo vadis?». Elle a sollicité les personnalités les plus diverses issues des milieux de la politique, de l'économie, de l'administration, des médias et surtout des personnes engagées au front dans les cantons et les communes. En procédant ainsi, elle a, dans un premier temps, fourni un tra-

vail de base, sur lequel il est possible, dans un deuxième temps, de bâtir quelque chose. La séance de Thoune n'est donc pas une sorte de bloc erratique qui se perdra comme une action unique, dans les arcanes de la politique de la protection civile et de l'USPC. Mais elle constitue bien davantage un début et une ouverture pour une poursuite de la manifestation à laquelle elle nous astreint. Elle constitue également un signe marquant la politique de l'USPC, qui entend influencer plus activement l'évolution de la protection civile auprès du public, tout particulièrement, compte tenu de la «PCI 95».

Les exposés tenus dans le cadre de la séance de Thoune sont présentés ci-après dans cette édition de la revue «Protection civile», ils ont été revus par la rédaction et présentés dans une forme condensée. Ils feront l'objet d'une discussion approfondie lors d'une deuxième séance en janvier 1991, qui réunira les membres participants; cette discussion sera enrichie par des propositions tirées de la pratique, le temps ayant manqué pour le faire à Thoune. Après quoi, nous transmettrons nos travaux aux organes et offices responsables en insistant pour qu'ils soient considérés comme des «demandes faites par ceux qui sont au front!». Dans cet esprit, le contenu des exposés faits à Thoune constitue un matériel de base précieux.

Afin que les objectifs de cette première séance et des premières conclusions qui en ont découlé ne risque pas d'être perdus de vue, ces derniers ont été couchés sur le papier dans les thèses de l'USPC.

## Les thèses de l'USPC, Thoune 1990

- La protection civile répond à une nécessité; l'être humain entend être protégé également dans les situations les plus critiques. La protection civile est appelé à collaborer avec toutes les autres organisations civiles et militaires lorsqu'il s'agit de secourir la population touchée par des catastrophes ou des conflits armés.
- La protection civile doit devenir un instrument efficace d'aide en cas de catastrophes et autres situations d'urgence.
- La commune doit rester la principale responsable de la protection civile. Il convient toutefois de favoriser la collaboration régionale.
- L'instruction dispensée aux cadres et aux autres membres de la protection civile doit être améliorée. Il importe en particulier de rendre plus pratique et plus flexible le contenu de cette instruction.
- Une collaboration plus intense des diverses organisations de sauvetage et de secourisme s'impose aussi bien dans l'instruction que dans l'intervention.
- L'équipement personnel et les moyens destinés aux formations d'intervention doivent être adaptés aux exigences modernes, ce qui nécessite des moyens financiers suffisants.
- L'information de la population requiert une attention accrue. Il s'agit en l'espèce d'une tâche incomptant aux responsables de la protection civile des communes, des cantons et de la Confédération.

En principe, les mesures précitées doivent permettre à la protection civile d'être acceptée plus favorablement et plus objectivement par la population. La protection civile doit apparaître comme une institution allant de soi, dans la vie de tous les jours en s'appuyant sur la camaraderie de ses membres et une bonne collaboration dans les communes. □

**Inserate im  
Zivilschutz  
sind  
glaubwürdige  
Empfehlungen**